



## RAPPORT FINAL

Période du rapport : Du 05 Juin 2018 au 20 Décembre 2020

Projet : Renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession.

Pays : Cameroun


Prestataire : **Groupement de la Filière Bois du Cameroun**  
Date du rapport : 1<sup>er</sup> Décembre 2020

*Le contenu de la présente relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de la FAO, la CE, ASDI ou DFID.*

## 1. Fiche de synthèse du projet (maximum 1 page)

Titre	<i>Titre du projet : Appui à l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun.</i>
Contexte	<p>Le Cameroun dans le cadre de l'APV-FLEGT s'est formellement engagé à assurer la légalité des bois et produits dérivés destinés au marché intérieur comme à l'exportation (cf. art. 9 (3) de l'APV) ; par ailleurs, l'Accord précise en son annexe III-A que le Système de Vérification de la Légalité (SVL) s'applique à toutes les sources de production ou d'acquisition de bois et produits bois en circulation sur le territoire national.</p> <p>Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'APV/FLEGT, de nombreux efforts et initiatives étatiques et non étatiques ont été menées jusqu'ici afin d'accompagner les opérateurs du secteur privé vers la légalité. À ce jour, en termes d'arrimage aux exigences de la légalité FLEGT, l'on relève déjà des avancées notoires au niveau des grandes entreprises forestières dont certaines proposent déjà des produits légaux qui sont transformés dans les unités ayant un certificat de légalité obtenu dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT, et de plus, des grands exploitants pilotes disposent déjà d'un système de traçabilité plus innovant et fiable à travers les technologies mobiles.</p> <p>Cependant, cette dynamique vers la légalité demeure dissymétrique car les PME continuent d'éprouver d'énormes difficultés à s'arrimer aux exigences de la légalité FLEGT et ce du fait de leur faible structuration et capacités organisationnelles insuffisantes qui ne facilitent pas leur accès au bois légal principalement auprès des industriels qui ont des prérequis à satisfaire. Ces manquements influent également sur la possibilité de participation effective desdites PME dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et aux processus inhérents de gouvernance. C'est dans ce sillage que le présent projet se veut appuyer une meilleure structuration des PME/PMI forestières et renforcer par conséquent leur représentativité dans l'interprofession (cadre de concertation et collaboration faitière de l'ensemble du secteur privé) tout en favorisant un meilleur accès de ces PME/PMI au bois légal.</p>
Partenaires	(Ministère des Forêts et de la Faune, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Association Technique Internationale des Bois Tropicaux, Action For Sustainable Development, FECAPROBOIS...).
Liens internet	L'ouverture d'un site web spécifique pour le projet n'a pas été prévu. Néanmoins, les différents rapports et documents liés aux activités du projet sont mis en ligne sur le site du GFBC : <a href="http://WWW.gfbcam.com">WWW.gfbcam.com</a> .
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>36</b> associations sur les <b>55</b> cartographiées dans le cadre du projet.</li> <li>• <b>01</b> annuaire des PME/PMI et opérateurs artisanaux de l'interprofession et leurs associations/syndicat d'obédience a été élaboré.</li> <li>• <b>14%</b> des personnes interviewées affirment être au courant de la représentation de leur association au sein de l'interprofession, <b>45%</b> disent ne pas être réellement représentées et <b>40 %</b> ne fournissent pas d'information.</li> <li>• <b>12 %</b> des membres et <b>26 %</b> des responsables certifient que leur association est dotée d'un mécanisme de suivi-évaluation. Dans la plupart des cas, ils parlent du suivi des fonds de l'association.</li> <li>• <b>81 %</b> des responsables d'association disent connaître les exigences légales qui s'appliquent à leurs structures et membres tandis que Seul <b>45 %</b> des membres rencontrés sont au fait des exigences légales, réglementaires et procédurales pour la formalisation de leurs entités.</li> <li>• <b>16 %</b> des interviewés ont dit s'approvisionner dans les villages par achat des arbres sur pieds. Cette dernière procédure n'est pas encore codifiée et encadrée par la Loi ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>23</b> participants dont <b>03</b> femmes ont pris part à l’atelier pour la validation des résultats et conclusion de l’étude diagnostic à Douala le 04 mars 2019 ;</li> </ul> <p><b>03</b> associations notamment Young Lions Art (YLA), L’Association des Artistes Sculpteurs du Cameroun (AASCA) et ARTI – Bois ont vu leurs capacités renforcées en ce qui concerne la planification stratégique et opérationnelle ; le montage des projet et mobilisation des financements ainsi que la gouvernance organisationnelle ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>01</b> feuille de route et <b>01</b> charte de fonctionnement de l’interprofession a été élaborée les 06 et 07 Août 2019 lors de l’atelier conjoint de concertation et de réflexion préliminaire organisé à cet effet.</li> <li>• <b>21</b> délégués de l’interprofession dont <b>07</b> mandataires ont pris part aux <b>2</b> Assemblées Générales Ordinaires et à l’Assemblée Générale Extraordinaire de l’Interprofession les 21 et 22 Août 2019.</li> <li>• <b>01</b> note de contribution de l’Interprofession a été soumise dans le cadre du processus national de révision des grilles de légalité.</li> <li>• <b>400</b> brochures sur les politiques et procédures des sociétés industrielles pour l’approvisionnement en bois légal des PME/PMI et opérateurs artisanaux ont été produites et distribuées à ces derniers.</li> <li>• <b>24</b> représentants des PME /PMI et opérateurs artisanaux de la filière bois ont été sensibilisés et formés le 16 mai 2019 à Yaoundé sur les politiques et procédures pour l’achat de bois légal auprès des entreprises forestières industrielles.</li> <li>• <b>01</b> entreprise forestière industrielle a accepté vendre du bois légal à <b>03</b> structure des PME/PMI et opérateurs artisanaux dans le cadre du projet pour un volume de <b>117,613m<sup>3</sup></b>.</li> <li>• <b>76</b> participants ont pris part à l’atelier de lancement du projet parmi lesquels les administrations (MINFOF, MINEPAT, MINPMEESA) les Partenaires Techniques et Financiers (UE, FAO), les Organisations Non Gouvernementales (WWF, CIFOR) et les PME/PMI et opérateurs artisanaux de la filière bois membres de l’interprofession.</li> <li>• <b>03</b> visites de courtoisie se sont effectuées auprès de l’inspecteur N<sup>o</sup>1 du MINFOF, du point focal APV/FLEGT du MINFOF et auprès de la représentation de la résidence de la FAO au Cameroun.</li> <li>• <b>03</b> réunions trimestrielles de suivi évaluation ont été organisées dont 02 par appels SKYPE et 01 en présence physique avec l’ATIBT et l’équipe du projet.</li> <li>• <b>01</b> débat télévisé sur les défis liés à l’implication des PME et opérateurs artisanaux de la filière bois dans la mise en œuvre de l’APV/FLEGT au Cameroun a été organisé à la télévision nationale CRTV.</li> </ul>
<p><b>Livrables réalisés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport narratif de démarrage</li> <li>• Lettre de nomination de l’équipe du projet</li> <li>• Documents d’appel d’offre de recrutement des consultants et contrats des consultants</li> <li>• Rapports synthétiques des missions et fiches de collecte des données</li> <li>• Annuaire des PME/PMI et leur groupement</li> <li>• Rapport d’étude diagnostique</li> <li>• Procès-verbal des visites de courtoisie</li> <li>• Rapport de l’atelier de lancement</li> <li>• Prospectus du projet</li> <li>• Compte rendu des réunions trimestrielles de suivi évaluation</li> <li>• Rapport Intermédiaire du projet</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport intermédiaire financier</li> <li>• Compte rendu de l'atelier de validation des résultats de l'étude diagnostique</li> <li>• Rapport de mise à niveau des structures sélectionnées</li> <li>• Rapport et communiqué final de l'atelier avec les principaux points à prendre en compte pour le bon fonctionnement de l'Interprofession</li> <li>• Charte de fonctionnement de l'Interprofession</li> <li>• Feuille de route avec le plan de financement de l'Interprofession</li> <li>• Délibérations de l'AG</li> <li>• Brochure de sensibilisation des PME/PMI et opérateurs artisanaux sur les procédures d'achat de bois légal auprès des entreprises forestières industrielles</li> <li>• Compte rendu de l'atelier de sensibilisation et de formation des PME/PMI et opérateurs artisanaux sur les procédures d'achat de bois légal</li> <li>• Rapport narratif final</li> <li>• Rapport financier final</li> <li>• Compte rendu d'une réunion thématique de l'IFFB</li> <li>• Documents d'achat du bois légal auprès d'une entreprise forestière industrielle certifiée</li> <li>• Bandes d'enregistrement du débat télévisé.</li> </ul>
<b>Faits marquants</b>	L'interprofession a apporté sa contribution dans le processus national de révision des grilles de légalité au Cameroun.
<b>Citation</b>	<p>« Dans une dynamique d'inclusion effective, le fonctionnement de l'interprofession permettra à ce que toutes les catégories d'acteur du secteur privé soient consultées pour mener des actions concertées et productives qui soient bénéfiques à toute la profession forestière ».</p> <p><b>Blandine L'Or OUOGUIA (Présidente de l'Interprofession de la Filière Forêt Bois au Cameroun)</b></p>
<b>Témoignage</b>	<p>« Grâce à la facilitation de l'interprofession, j'ai pu acheter du bois légal auprès d'une entreprise forestière industrielle certifiée pour approvisionner mon dépôt de bois situé au grand marché Leboudji dans la région du centre ».</p> <p><b>MEBENGA Bienvenue ONANA (1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Interprofession et Président de ANTAV)</b></p>
<b>Photo(s)</b>	
<b>Multimédias</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bandes audiovisuelles des ateliers de lancement et de clôture ;</li> <li>• Bande audiovisuelle des Assemblées Générales de l'Interprofession ;</li> <li>• Bande d'enregistrement du débat télévisé.</li> </ul>

## 2. Activités réalisées (maximum 4 pages)

### 2.1. Tableau de synthèse

Activité prévue	Période	Activité réalisée	Période	Justification des différences
A.1. Mettre en place l'équipe du projet	Juillet 2018	Une équipe constituée d'un Coordonnateur de projet, d'un Chef de projet et de 02 Assistants Techniques ont été désignées pour la mise en œuvre du Projet. Cette équipe a été accompagnée par un Consultant Connecting Green Industries (CGIS) pour la mise en œuvre de certaines activités spécifiques.	Juillet 2018	Aucune différence
A1.2. Cartographier les PME existantes ainsi que leurs structures de représentation	Juillet 2018	Les fiches de collecte développées par les consultants ont permis aux assistants techniques de procéder à la cartographie des PME/PMI et artisans de la filière bois opérant dans 04 chefs-lieux de région. A cet effet, la mission de cartographie a été effectuée principalement dans les chefs-lieux des régions du Centre, du Littoral, de l'Est et du Sud. Par ailleurs, compte tenu de la dissémination des associations de la région du Sud mais aussi dans des département/localités environnants compte tenu de la dissémination des associations dans lesdites régions. Une mission de cartographie a également été effectuée dans les départements du Dja et Lobo et de la vallée du NTEM dans la région du Sud.	Du 31 octobre au 15 décembre 2018	Il était prévu dans le cadre du projet de réaliser la cartographie dans 05 chefs-lieux de région incluant notamment la région du Sud-Ouest. Toutefois, la situation de crise socio politique qui sévit dans la région du Sud-Ouest n'a pas permis de mener l'activité dans cette région et les missions ont donc été densifiées dans les 4 autres régions.
A1.3. Réaliser le diagnostic organisationnel des structures de représentation identifiées lors de l'activité 1.2 et développer des propositions d'amélioration.	Juillet à Août 2018	Le diagnostic organisationnel et structurel des PME/PMI et opérateurs artisanaux ainsi que leurs structures représentatives a été effectué du 31 octobre 2018 au 15 décembre 2018.	Du 31 octobre au 15 décembre 2018	Etant donné que cette activité est dépendante de l'activité A1.2., le retard accusé dans l'implémentation de cette activité antérieurement expliqué dans le rapport de démarrage a induit par conséquence le retard accusé dans la mise en œuvre de la présente activité A1.3.
A.1.4. Organiser l'atelier de validation des résultats et conclusion de l'étude diagnostique par les PME/PMI et leurs associations représentatives.	Septembre 2018	L'atelier de validation des résultats de l'étude diagnostique a été organisé le vendredi 01 mars 2019 à l'hôtel NOUBOU de Douala et a connu la participation d'une trentaine de participants.	01 mars 2019	Le retard dans la mise en œuvre de cette activité est lié au retard accusé par la mise en œuvre de l'activité A1.2
A.1.5. Mise à niveau Organisationnelle et institutionnelle des structures sélectionnées	Mai 2019	Les formations de mise à niveau ont été organisées en gestion des cycles de projet et mobilisation des financements pour l'association YLA, en planification stratégique pour l'association AASCA et en Gouvernance organisationnelle pour l'association Arti – Bois.	Juin et Juillet 2019	Le retard accusé dans la mise en œuvre de cette activité est lié à la disponibilité des associations à recevoir l'équipe des consultants pour la formation.
A.2.1 Définir un cadre de concertation avec les PME/PMI qui assurera un meilleur fonctionnement de l'interprofession	Mai 2019	Un atelier conjoint de concertation des PME/PMI, opérateurs artisanaux et de réflexion préliminaire pour l'élaboration de la feuille de route 2019 – 2020 de l'interprofession de la Filière Bois du Cameroun a été organisé les 06 et 07 Août 2019 à l'hôtel Azur de Yaoundé.	Août 2019	Il était prévu dans la proposition de projet de faire un atelier de concertation sur 01 jour dans la ville de Yaoundé et 01 atelier d'élaboration de la feuille de route sur 02 jours hors de Yaoundé. Pour plus d'efficacité et en fonction de la disponibilité des participants il a été trouvé judicieux d'organiser un atelier conjoint de 02 jours de concertation et de réflexion préliminaire pour l'élaboration de

				la feuille de route 2019 – 2020 de l'IFFB.
A.2.2. Elaborer la feuille de route des activités de l'interprofession	Mai 2019	La feuille de route 2019-2020 de l'Interprofession de la Filière Bois a été élaborée lors de l'atelier de concertation et de réflexion préliminaire pour l'élaboration de la feuille de route 2019 – 2020 de l'Interprofession.	Août 2019	Dans la proposition initiale du projet, il s'agissait de la feuille de route 2018  Dans la proposition initiale du projet, il s'agissait de la feuille de route 2018 – 2019 de l'Interprofession mais les différents blocages ayant empêchés la tenue de l'AG de l'Interprofession dans les délais ont concouru à reporter cette feuille de route pour les années 2019 – 2020.
A.2.3. Organiser une Assemblée Générale et adopter la feuille de route	Mai 2019	Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaire de l'Interprofession de la Filière Forêt Bois du Cameroun se sont tenues les 21 et 22 Août 2019 à l'hôtel Framotel de Kribi. Lors de ces assises, les statuts, règlements intérieurs, charte de fonctionnement et feuille de route ont été adoptées par l'AG.	Août 2019	Dans la proposition de projet, il était prévu 01 Assemblée Générale ordinaire d'un jour. Compte tenu de la densité des différents points à débattre inscrits à l'ordre du jour et des statuts de l'Interprofession, il a été adopté de commun accord par les différents Délégués des collèges de l'Interprofession d'organiser durant 02 jours 02 Assemblées Générales ordinaires et 01 Assemblée Générale Extraordinaire afin d'épuiser les différents points inscrits à l'ordre du jour.
A.2.4. Elaborer les propositions communes du secteur privé pour la mise en œuvre de l'APV/FLEGT au Cameroun	Septembre – Octobre 2019	L'interprofession a été consulté dans le cadre du processus national de révision des grilles de légalité et a apporté ses propositions dans le dit processus à travers une note de contribution.	06 et 07 Novembre 2020	Aucune différence
A3.1. Elaborer une brochure/support d'information et sensibiliser sur la politique et procédures des sociétés industrielles pour l'approvisionnement en bois légal.	Avril 2019	La brochure /support d'information et de sensibilisation des PME/PMI et opérateurs artisanaux a été élaboré par un Consultant (SDAFE) qui a été recruté et contractualisé à cet effet.	Avril 2019	Aucune différence
A3.2. Organiser un atelier de sensibilisation et de formation des PME/PMI sur les procédures pour l'achat de bois légal.	Avril 2019	L'atelier de sensibilisation et de formation des PME/PMI et opérateurs artisanaux sur les procédures d'achat du bois légal auprès des industriels s'est tenu le jeudi 16 Mai 2019 à l'Hôtel Ntou'Gou de Yaoundé.	Mai 2019	Aucune différence
A.3.3. Accompagner les PME et sociétés industrielles pilotes dans la création des contrats d'achat - vente	Septembre Octobre Novembre 2019	L'équipe du projet s'est rapprochée auprès de 03 entreprises forestières industrielle (SEEF, Pallisco et CUF) pour faciliter l'approvisionnement de certaines PME et opérateurs artisanaux qui en manifestent le besoin en bois légal. Après plusieurs échanges auprès des responsables desdites entreprises, ces dernières ont accepté commercer avec les PME et opérateurs artisanaux sans éléments contractuel car ces entreprises estiment qu'elles sont certifiées et qu'il n'est pas prudent pour elles de s'engager dans un contrat avec une structure à faible niveau de légalité. Elles se sont également appuyées sur les volumes de bois achetées par ces structures estimant que ces volumes sont très	Février 2020	Il était initialement prévu dans le cadre de ce projet la signature des contrats entre les PME/opérateurs artisanaux et les entreprises forestières mais cela n'a pas été possible compte tenu du volume du bois acheté par les PME et estimé très faible par les entreprises et de leur statut d'entreprise certifiées. Les entreprises ont plutôt rassuré les PME qu'elles mettront du bois légal à leur disposition chaque fois qu'elles en manifesteront le besoin auprès de l'interprofession. Néanmoins l'équipe du projet

		<p>faibles pour penser établir un contrat.</p> <p>Par la suite, les entreprises ont pris l'engagement de livrer le bois aux PME et opérateurs artisanaux chaque fois qu'elles manifesteront le besoin auprès de l'Interprofession de la Filière Forêt Bois au Cameroun et qu'il n'est forcément pas nécessaire d'établir un contrat.</p> <p>Ainsi, dans le cadre du projet, l'entreprise Cameroon United Forest a livré 52 colis de débité cubant 74,613 m<sup>3</sup> de divers essences (Ayous, Sapelli.....) à la structure SUPER 'A. L'équipe du projet dispose de tous les documents légaux ayant permis d'acheter ce bois auprès de l'entreprise forestière industrielle.</p>		dispose de tous les documents ayant permis d'acheter et de transporter le bois chez l'entreprises forestière industrielle.
A.4.1. Organiser les visites de courtoisie auprès des administrations et des partenaires techniques et financiers	Juillet 2018	Les minutes de courtoisie ont été effectuées auprès du point focal APV du MINFOF, du Directeur de la Promotion et de la transformation, du responsable de la DUE et de la FAO.	Juillet 2018	Aucune différence Significative
A.4.2. Organiser l'atelier de lancement du projet	Juillet 2018	L'atelier de lancement du projet a été organisé le 18 juillet 2018 à l'hôtel Azur de Yaoundé. Cet atelier a connu la participation d'une soixantaines de personnes venant de divers horizons parmi lesquelles les partenaires techniques et financiers (DUE, FAO), les Administrations publiques (MINFOF, MINPMEESA, MINEPAT) , les ONG (WWF,CIFOR) et les organisations de la société civile (FODER, ASD, SAILD,CED).	Juillet 2018	Aucune différence
A.4.3. Organiser un débat télévisé	Décembre 2019	Un débat télévisé sur les défis de l'implication des PME/PMI et opérateurs artisanaux dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT s'est tenu dans la chaîne nationale CRTV-News en présence du Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune par ailleurs Point Focal APV/FLEGT, du Premier Vice-président de l'Interprofession et par ailleurs Président d'une association des vendeurs de bois et de Madame la Présidente de l'Interprofession et par ailleurs Délégué Général Adjoint du GFBC.	Février 2020	Aucune différence
A.4.4 Organiser une réunion trimestrielle de suivi évaluation	Avril 2019	03 réunions trimestrielles de suivi évaluation ont été organisées avec la coordinatrice des projets FLEGT de l'ATIBT dans le cadre de ce projet.	Juin 2020	Aucune différence
A.4.5. Organiser l'atelier de restitution du projet.	Octobre 2020	L'atelier du projet s'est tenu le 29 Octobre 2020 au SAFYAD Hôtel de Yaoundé. Cet atelier a connu la participation d'une trentaine de personnes venant de divers horizons parmi lesquelles les partenaires techniques et financiers (DUE, FAO), les Administrations publiques (MINFOF, MINPMEESA, MINCOMMERCE), les ONGI (GIZ),les organisations de la société civile (FODER, ASD, SAILD), les entreprises forestières industrielles (Alpicam,SIM, SFIL, CRELICAM..), les associations des PME et opérateurs artisanaux membres de l'Interprofession (ACSB, ADESCAM, ANTAV, AASCA, Timpawa) .	Novembre 2020	Aucune différence

## 2.2. Description des activités réalisées (pour toute la durée du projet)

### **1. Mettre en place l'équipe du Projet**

Pour faciliter le suivi et l'exécution des activités du projet, une équipe pluridisciplinaire constituée de 01 Coordonnateur technique du projet, 01 chef de projet, 02 assistants techniques dont l'un chargé des activités relatives à la structuration de l'interprofession et le second chargé de l'appui des PME/PMI à l'accès légal à la ressource bois pour un approvisionnement formel du marché domestique a été désigné au cours du mois de juillet 2018. La lettre de nomination de l'équipe du projet est en annexe de ce rapport.

02 consultants dont l'un spécialiste en développement organisationnel et un autre spécialiste en suivi de la légalité / gouvernance forestière et MIB ont été recrutés et contractualisés après un appel à candidatures ouvert et compétitif lancé dans Cameroun Tribune (presse publique camerounaise). Un comité d'évaluation constitué du coordonnateur technique du projet, du chef de projet, du coordonnateur du programme santé du GFBC s'est tenu le 27 août 2018 pour l'examen des candidatures pour le recrutement du binôme de consultants. À l'issue de l'évaluation sur la base des critères prédéfinis dans l'appel à candidatures, le consortium de consultants du cabinet CGIS (Dr CHOULA Fridolin et Patrice KAMKUIMO) a été retenu avec une note 83,25%.

### **2. Organiser l'atelier de lancement du projet**

L'atelier de lancement du projet de renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun s'est tenu le mercredi 18 juillet 2018 à l'hôtel AZUR de Yaoundé. Cet atelier a connu la participation d'une soixantaine de participants venant d'horizon diverses notamment de l'administration du (Ministère des forêts et de la faune, du ministère de l'économie de la planification et de l'aménagement du territoire, du ministère des petites et moyennes entreprises de l'économie sociale et de l'artisanat), des partenaires techniques et financiers (FAO, GIZ), des entreprises forestières industrielles (SEEF, Dino & Fils), des délégués des différents collèges de l'interprofession (Vendeurs de bois, menuisier et ébénistes et charpentiers, PME, industriels), des organisations de la société civile (FODER, SAILD, CED) et des personnes ressources (JMN, BUREDIP). Après l'enregistrement de chaque participant, ces derniers ont reçu des Kits comprenant des blocs notes, des stylos, les TDR de l'atelier, une casquette et un polo.

Cet atelier avait pour objectif principal de favoriser l'appropriation du projet par les cibles et parties prenantes clés du secteur forestier sur les objectifs, la méthodologie d'intervention, les activités et résultats attendus du projet afin de capitaliser les contributions de ces parties prenantes sur la stratégie de mise en œuvre du projet.

### **3. Organiser les visites de courtoisie auprès des administrations et des partenaires techniques et financiers**

Trois visites de courtoisie ont été effectuées sous la coordination du chef de projet et accompagné à cet effet de l'assistant technique chargé du suivi, de la structuration de l'interprofession et de l'assistant technique chargé du suivi et appui des PME/PMI dans l'accès légal à la ressource bois. Ces visites de courtoisie ont été effectuées le mardi 14 août 2018 de 10h à 12 h30 au Ministère des Forêts et de la Faune et le mercredi 15 août 2018 de 10h à 11h30 à la Représentation de la FAO au Cameroun.

Les visites de courtoisie au MINFOF ont permis d'échanger avec l'Inspecteur N0 2 du MINFOF (Mr GUEKENG Claude) de 10h à 11h et le point focal APV-FLEGT du MINFOF (M. Patrick KANGA) de 11h30 à 12h30. Par ailleurs la visite de courtoisie à la Représentation de la FAO s'est tenue le mercredi 15 août de 10 h à 11h30 et a permis d'échanger avec M. Armand ASSENG ZE. Ces visites de courtoisie avaient pour but de présenter les résultats à atteindre dans le cadre de ce projet et les activités à mettre en œuvre pour y parvenir. Au cours des dites visites, l'avis et les préoccupations des personnes ci-dessus rencontrées ont été recueillies.

### **4. Cartographier les PME existantes ainsi que leurs structures de représentation**

Les fiches de collecte développées par les consultants ont permis aux assistants techniques de procéder à la cartographie des PME/PMI et artisans de la filière bois opérant dans 04 chefs-lieux de région. A cet effet, la mission de cartographie a été effectuée dans les chefs-lieux des régions du Centre, du Littoral, de l'Est et du Sud. Par ailleurs, compte tenu de la dissémination des associations de la région du Sud dans les chefs-lieux de département. Une mission de cartographie a



également été effectuée dans les départements du Dja et Lobo et de la vallée du NTEM dans la région du Sud.

Les missions dans les 04 chefs-lieux de région se sont déroulées en deux principales phases :

- Une phase préparatoire et de collecte des données secondaires qui a été concentrée sur la revue documentaire afin de répertorier les associations des PME/PMI et opérateurs artisanaux représentés dans les différents chefs-lieux de région. Ceci dans le but de dresser une première liste et pouvoir entrer en contact avec les responsables pour les besoins de prises de contact et programmation de la descente de collecte des données sur le terrain.
- Une phase d'entretien et de collecte des données primaires au cours de laquelle une descente de terrain a été effectuée pour une moyenne de 06 jours par chef de lieu de région. L'équipe de la mission de terrain était constituée à chaque fois du Chauffeur (M. Éric Achitte KAMDOUM), d'un Assistant technique du projet au GFBC assisté d'un Consultant du Cabinet Connect Green Industry Solutions (CGIS). Les interviews auprès des responsables et membres des associations cibles ont été réalisées sur la base des guides d'entretiens spécifiques élaborés à cet effet par les Consultants CGIS. A l'issue de c

Au demeurant, il a été recensé 36 associations sur les 55 inventoriées durant l'initiative de l'assistance Technique pour la mise en place de l'interprofession (2013-2015) appuyé par le Programme de Compétitivité des Filières de Croissance (PCFC) supervisé par le Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire(%INEPAT) : voir annuaire en annexe.

Les personnes interviewées ont été contactées en tant que responsable d'association (président, Vice-président, Secrétaire Général...) (27) ou simplement des membres de l'association (42) soit au total de 69 interviews réalisés.

#### **5.Réaliser le diagnostic organisationnel des structures de représentation identifiées lors de l'activité 1.2 et développer des propositions d'amélioration.**

Le guide d'entretien a été une fois de plus l'outil utilisé pour réaliser le diagnostic organisationnel et légal des associations professionnelles rencontrées et de leurs membres. À cet effet, le diagnostic a été fait sur trois composantes dont la dimension institutionnelle, de représentation et de participation, la dimension organisationnelle et opérationnelle et enfin la dimension de légalité. L'entretien a été mené auprès des présidents/cadres des associations et certains de leurs membres en fonction des rendez – vous préalablement acquis, et surtout de leur disponibilité et volonté.

Ainsi, sur le plan de la dimension de représentation et de participation, sur 43 membres d'associations interviewées, 14% affirment être au courant de la représentation de leur association au sein de l'interprofession, 45% disent ne pas être réellement représentées et 40 % ne fournissent pas d'information. En ce qui concerne le niveau de connaissance des organes de direction et de leurs fonctions, il existe un déséquilibre d'information entre les responsables et les membres : En général, contrairement aux responsables, les membres ne sont qu'au fait de l'existence de leurs textes de fonctionnement (statut et règlement intérieur) et n'en maîtrise pas suffisamment les contenus ainsi que les missions spécifiques des organes dirigeants.

Concernant la connaissance et participation aux initiatives de légalité dont l'APV-FLEGT, le MIB et le Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE), bien qu'elle soit faible et insuffisante, l'on note tout de même que les responsables des associations restent légèrement mieux informés que les membres avec par ailleurs l'un participant au Comité de suivi du MIB.

la plupart des associations dispose d'un organigramme formel ou non documenté bien que seulement 55% le reconnaissent contre 81% des responsables ; la planification stratégique et opérationnelle n'est pas l'apanage des associations avec seulement 17 % des membres et 22 % des responsables reconnaissant l'existence d'un plan stratégique (décliné annuellement en plan d'action) au sein de leur association ; les mécanismes de mobilisation des fonds au sein des associations rencontrées sont essentiellement les cotisations/contributions des membres, il n'existe pas de stratégie de recherche de financement qui est pourtant essentielle pour la réalisation efficace des missions desdites associations ; il en est de même d'une stratégie de plaidoyer qui est généralement absente au sein des associations (inexistante et/ou non formalisée dans certains cas) sapant ainsi la capacité des associations à jouer efficacement leur principal rôle qui est la défense des intérêts des membres ;

les responsables des associations et quelques-uns de leurs membres ont bénéficié généralement de formations diverses mais il n'existent pas de mécanismes claires de restitution aux autres membres et partage d'expériences ; les mécanismes de suivi-évaluation sont quasi-inexistants (seulement 12 % des membres contre 26 % des responsables de leurs associations respectives certifient qu'ils disposent d'un mécanisme de suivi-évaluation).

Ces formations organisées n'ont été délivrés qu'à certains membres des associations.

12 % des membres et 26 % des responsables certifient que leur association est dotée d'un mécanisme de suivi-évaluation. Dans la plupart des cas, ils parlent du suivi des fonds de l'association. Une personne parle de l'existence d'une évaluation annuelle et d'autres disent le faire lors de l'assemblée générale ou lors des réunions du bureau exécutif.

Des responsables d'association rencontrés, 81 % disent connaître les exigences légales qui s'applique à leur structure et membres. Conformément à la loi sur les associations, ces structures ont fait l'objet d'une déclaration auprès des autorités compétentes. Elles engagent leur membre auprès des administrations et autres partenaires, mais ces membres restent souvent dans l'informel.

Seul 45 % des membres rencontrés sont au fait des exigences légales, réglementaires et procédurales pour formalisation des entités.

Sur le plan de la dimension légale les sources d'approvisionnement déclarées par les membres rencontrés sont les unités de transformation du bois, les forêts communautaires, les forêts communales, les ventes de coupe et les dépôts de bois et le domaine national (informel/sciage sauvage). A côté de ceux-ci, 16 % des interviewés ont dit s'approvisionner dans les villages par achat des arbres sur pieds. Cette dernière procédure n'est pas encore codifiée et encadrée par la loi, mais elle représente un important moyen de survie de ces opérateurs qui n'ont pas les capacités de s'arrimer aux dispositions légales.

A la suite du diagnostic réalisé par le binôme de consultant du cabinet CGIS, des propositions de plan d'appui aux mises à niveau nécessaires ont été formulées.

## **6.Organiser l'atelier de validation des résultats et conclusion de l'étude diagnostique par les PME/PMI et leurs associations représentatives**

L'atelier de validation des résultats de validation des résultats et conclusion de l'étude diagnostique par les PME/PMI et leurs associations représentatives s'est tenue le vendredi 1er mars 2019 à l'hôtel NOUBOU de Douala. Cet atelier a connu la participation d'une trentaine de participants dont 04 femmes venant de l'administration des forêts et de la faune (DRFOF-Littoral), des entreprises forestières (Groupe Thanry), des délégués des différents collèges de l'interprofession (vendeurs de bois, menuisier et ébénistes et charpentiers, PME, industriels), des représentants d'association ayant été préalablement cartographiés et diagnostiqués.

Cet atelier avait pour objectif d'assurer la validation de la base de données de recensement et des résultats et recommandations de l'analyse de la structuration et du niveau de légalité des PME/PMI et opérateurs artisanaux ainsi que leurs associations /syndicats d'appartenance.

## **7.Mise à niveau organisationnelle et institutionnelle des structures sélectionnées**

Faisant suite à l'atelier de validation des résultats et conclusion de l'étude diagnostique par les PME/PMI et opérateurs artisanaux de la filière bois, une série d'actions de mises à niveau des associations et/ou leurs membres a été initié avec un processus de sélection des volontaires sur la base des critères d'engagement prédéfinis. Ce processus de sélection a conduit au choix d'associations postulantes par thématiques de mises à niveau : et donc, entre autres, l'Association des Artistes Sculpteurs du Cameroun (AASCA) pour le renforcement des capacités en planification stratégique et opérationnelle ; l'association Young Lions Art (YLA) pour le renforcement des capacités en Montage des projet et mobilisation des financements ; l'association ARTI – Bois pour le renforcement des capacités en gouvernance organisationnelle.

- La formation en montage des projets et en mobilisation des financements s'est tenue les 06 et 07 juin 2019 au siège de YLA à Douala. Cette formation a connu la participation d'une vingtaine des membres de ladite association. 05 modules ont été dispensés aux participants par le consultant au cours de cette formation. Le module 1était relatif à l'Introduction à la gestion de cycle de projet et mobilisation des financements, le module 2 quant à lui était consacré à l'Analyse des parties prenantes, des problèmes et options tandis que le module 3 était relatif au développement de la logique d'intervention, le module 4 relatif au Cadrage du suivi-évaluation, planification et budgétisation de l'action et le module 5 au Rappel/récapitulatif des généralités sur la mobilisation des ressources.

- La formation en planification stratégique s'est tenue les mercredi 12 et jeudi 13 juin 2019 au siège de l'association AASCA à Yaoundé-Coron. Cette formation a connu la participation d'une trentaine de membres de ladite association. Les modules

abordés dans le cadre de cette formation portaient sur l'Introduction à la planification stratégique et opérationnelle et le module 2 sur l'élaboration pratique du plan stratégique et déclinaison opérationnelle.

- La formation en gouvernance organisationnelle s'est tenue du 01 au 02 juillet 2019 dans la salle de réunion de la chambre de commerce de Garoua. Cette formation a connu la participation d'une dizaine de membres de l'association AASCA. Deux modules ont été dispensés aux participants au cours de cette formation. Le module 1 relatif à la compréhension des fondements d'une organisation/association et le module 2 relatif à la structuration et le fonctionnement d'une association.

Les différents rapports de formation des structures sélectionnées vous seront transmis lors de l'envoi du rapport narratif final.

## **8. Atelier de concertation des PME/PMI et opérateurs artisanaux et de réflexion préliminaire pour l'élaboration de la feuille de route 2019 – 2020 de l'interprofession**

L'atelier de concertation des PME/PMI et opérateurs artisanaux et de réflexion préliminaire pour l'élaboration de la feuille de route 2019 – 2020 de l'interprofession s'est tenu le mardi 06 et mercredi 07 août 2019 à l'hôtel Azur de Yaoundé. Cet atelier a connu la participation d'une trentaine de participant venu des différentes administrations (Ministère des Forêts et de la Faune, Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises) , des partenaires techniques et financiers (Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, Représentation de la FAO au Cameroun) et des délégués des différents collèges membres de l'interprofession de la Filière bois du Cameroun (collège des vendeurs de bois, collège des menuisiers ébénistes et charpentiers, collège des PME/PMI et collège des industriels exportateurs). Au cours de cet atelier, les différents points à prendre en compte pour un meilleur fonctionnement de l'interprofession ont été formulés par les différents délégués de l'interprofession, la feuille de route 2019 – 2020 des activités de l'interprofession ainsi que la charte de fonctionnement ont été élaborées par les délégués présents.

Les délégués présents à cet atelier se sont mis en session technique restreints et la délibération qui en est sortie a été la convocation des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Interprofession de la filière bois du Cameroun les 21 et 22 octobre 2019 à Kribi. (Le rapport dudit atelier est en annexe ..... du présent rapport intermédiaire).

## **9. Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de l'Interprofession de la filière bois du Cameroun**

Les Assemblées Générales ordinaires et Extraordinaires de l'interprofession de la filière Bois du Cameroun se sont tenues les 21 et 22 Août 2019 à l'hôtel Framotel de Kribi.

Ces Assemblées Générales s'inscrivaient dans le cadre de la première délibération des travaux restreints effectués lors de l'atelier de concertation et de réflexion préliminaire pour l'élaboration de la feuille de route 2019 – 2020 de l'interprofession.

Ainsi, la première Assemblée Générale ordinaire tenu le 21 août 2019 a connu la participation de 21 délégués de l'Interprofession dont 07 mandataires. Après vérification des présences et des procurations, il a été constaté que le quorum a été atteint et l'Assemblée Générale a pu délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour. Au cours de l'AGO du 21 août 2019, 04 résolutions ont été adoptées et consignées dans un communiqué final qui est annexé au présent rapport. L'une des résolutions fortes de cette AGO a été l'amélioration et la validation de la feuille de route 2019 – 2020 de l'interprofession de la filière bois du Cameroun.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'interprofession s'est tenue le jeudi 22 août 2019 à l'hôtel Framotel de Kribi. Ladite Assemblée était présidée par Monsieur MEBENGA Bienvenu Roger ONANA (Vice – Président de l'Interprofession) et facilité par monsieur Isaac NJIFAKUE. Cette AGE a connu la participation de 22 délégués dont 08 mandataires. Le quorum étant atteint conformément au statut, l'AGE a délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour. Cette AGE avait pour objectif principal de réviser les statuts, règlement intérieur de l'Interprofession et d'adopter la charte de fonctionnement. Au terme des travaux de l'AGE, certaines modifications sur les statuts et sur le règlement intérieur ont été actées (confer Procès-verbal de l'AGE en annexe du présent rapport intermédiaire).

La charte de l'Interprofession a été adoptée sous réserve de la prise en compte de la recommandation qui a été formulée

par l'un des délégués à savoir d'insérer dans ladite charte « Que l'interprofession s'engage à lutter contre l'exploitation illégale, à la promotion de la bonne gouvernance et au respect des engagements internationaux pris par le Cameroun ». La seconde Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 22 août 2019 et a connu la participation de 22 délégués dont 08 mandataires. Le quorum étant atteint l'AGO a statué sur l'ordre du jour dont le principal point portait sur l'élection du Bureau Exécutif de l'Interprofession.

Les résultats des élections organisées conformément au texte de base révisés de l'interprofession sont présentés dans le procès-verbal de ladite AGO annexé à ce rapport intermédiaire.

#### **10. Elaborer les propositions communes du secteur privé pour la mise en œuvre de l'APV/FLEGT**

L'interprofession a été consulté dans le cadre du processus national de révision des grilles de légalité lors d'un atelier qui s'est tenu les 6 et 7 novembre 2019 à l'hôtel les Destinés à Ebolowa. Cet atelier a connu la participation d'une trentaine de personnes parmi lesquelles les membres des différents collèges de l'interprofession. Au cours de cet atelier de consultation, les grilles de légalité relatives aux Forêt Communales, Forêt communautaires, Autorisation d'Enlèvement des Bois, Autorisation de récupération des bois, vente de coupe, permis spéciaux et Unité de transformation des bois ont faits l'objet d'une analyse par les membres de l'IFFB et cette analyse a débouché sur une note de contribution de l'IFFB dans le processus national de révision des grilles de légalité FLEGT au Cameroun.

#### **11. Elaborer une brochure /Support d'information et de sensibilisation sur la politique et procédures des Sociétés industrielles pour l'approvisionnement en bois légal**

Les brochures /supports d'information et de sensibilisation des PME/PMI et opérateurs artisanaux a été élaboré par un Consultant (SDAFE) qui a été recruté et contractualisé à cet effet. Ces brochures ont été distribuées aux PME/PMI et opérateurs artisanaux des différentes villes du Cameroun (Yaoundé, Douala, Ebolowa, Sangmélina, Bertoua, Belabo, Dschang et Okola).

#### **12. Organiser un atelier de sensibilisation et de formation des PME/PMI et opérateurs artisanaux sur les procédures pour l'achat du bois légal**

L'atelier de sensibilisation et de formation des PME/PMI et opérateurs artisanaux sur les procédures d'achat du bois légal auprès des industriels s'est tenu le jeudi 16 Mai 2019 à l'Hôtel Ntou'Gou de Yaoundé. Cet atelier a connu la participation d'une trentaine de personnes. Au cours de cet atelier, les représentants des PME et opérateurs artisanaux présents ont été sensibilisés et formés sur les procédures d'achat du bois légal auprès des entreprises forestières industrielles.

#### **13. Accompagner les PME et sociétés pilotes dans la création des contrats d'achat – vente**

L'équipe du projet s'est rapprochée auprès de 03 entreprises forestières industrielle (SEEF, Pallisco et CUF) pour faciliter l'approvisionnement de certaines PME et opérateurs artisanaux qui en manifestent le besoin en bois légal. Après plusieurs échanges auprès des responsables desdites entreprises, ces dernières ont accepté commercer avec les PME et opérateurs artisanaux sans éléments contractuel car ces entreprises estiment qu'elles sont certifiées et qu'il n'est pas prudent pour elles de s'engager dans un contrat avec une structure à faible niveau de légalité. Elles se sont également appuyées sur les volumes de bois achetées par ces PME estimant que ces volumes sont très faibles pour penser faire un contrat.

Par la suite, les entreprises ont pris l'engagement de livrer le bois aux PME et opérateurs artisanaux chaque fois qu'elles manifesteront le besoin auprès de l'Interprofession de la Filière Forêt Bois au Cameroun qu'il n'était forcément pas nécessaire.

Ainsi, dans le cadre du projet, l'entreprise Cameroon United Forest a mis à la disposition des PME et opérateurs artisanaux de la filière bois un volume global évalué à 117, 613 M3 de bois de divers essences (Ayous, Sapelli.....). Les volumes répartis par structure se présentent comme suit : les Etablissements Super A qui est une PME basée à Douala et qui fait partie de l'association YLA (membre de l'interprofession) a acheté environ 74, 613 M3 ; l'association ANTAV qui est un regroupement de vendeur de bois basée à Loboudji a acheté environ 23 M3 et les Etablissements MGBASSI Wood basée à yaoundé a acheté 12 Colis cubant 20 M3. Il est à noter que les entreprises ciblées pour entrer en négociation pour la vente du bois n'ont pas du tout souhaité la signature des contrats mais ont plutôt donné leur accord de principe verbal à l'interprofession de toujours lorsqu'elles seront sollicitées vendre du bois légal aux PME qui en manifesteront l'intérêt à

condition que ces PME puissent se faire accompagner par l'interprofession.

#### 14. Organiser un débat télévisé

Un débat télévisé sur les défis de l'implication des PME/PMI et opérateurs artisanaux dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT s'est tenu dans la chaîne nationale CRTV en présence du Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune par ailleurs Point Focal APV/FLEGT, du Premier Vice-président de l'Interprofession et par ailleurs Président d'une association des vendeurs de bois et de Madame la Présidente de l'Interprofession et par ailleurs Délégué Général Adjoint du GFBC

#### 15. Organiser l'atelier de clôture du projet

L'atelier de clôture du projet de renforcement de l'implication des PME/PMI et opérateurs artisanaux dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun s'est tenu le 29 Octobre 2020 au SAFYAD Hôtel de Yaoundé. Cet atelier a connu la présence d'une trentaine de participants et des médias nationaux venant d'horizons divers notamment de l'administration du (Ministère des forêts et de la faune, du ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, du ministère du Commerce), des partenaires techniques et financiers (FAO et DUE), des Organisations Non Gouvernementales et Internationales (GIZ), des entreprises forestières industrielles (ALPICAM, SFIL, SIM, CRELICAM), des délégués des différents collèges de l'interprofession (Vendeurs de bois, menuisier et ébénistes et charpentiers, PME, industriels), des organisations de la société civile (FODER, SAILD..).

Cet atelier avait pour objectif global de garantir la pérennisation des acquis du projet d'une part ainsi que d'assurer l'appropriation des parties prenantes des actions réalisées et résultats atteints lors de la mise en œuvre du projet et d'identifier de manière participative les mécanismes et axes supplémentaires d'actions efficaces pour le renforcement de l'implication des PME/PMI et opérateurs artisanaux dans l'approvisionnement et le commerce légal de bois et produits dérivés au Cameroun, et dans les processus décisionnels liés à la gestion forestière.

### 3. Analyse des résultats atteints et de l'objectif spécifique (maximum 1 page)

Objectif/Résultat	Indicateur-cible	Indicateur atteint	Justification des différences
<p><b>Objectifs spécifiques :</b> Améliorer la participation du secteur privé au processus APV/FLEGT Accroître la participation des PME/PMI et opérateurs artisanaux forestières dans le commerce du bois au Cameroun</p>	<p>03 contrats d'achat de bois conclus par les PME/PMI auprès des industriels du bois. 3 des 6 structures représentatives appuyées respectent les normes élémentaires de bonne gestion. Des préoccupations légitimes des PME/PMI forestières sont prises en compte au travers des résolutions des instances de suivi de l'APV/FLEGT ainsi que tout autre processus de décision concernant la gestion forestière à la suite des plaidoyers. Des propositions communes du secteur privé pour la mise en œuvre de l'APV sont formulées.</p>	<p>Pas de contrat d'achat de bois conclu entre les PME/PMI, artisans et les industriels du bois.  03 structures représentatives appuyées respectent les normes élémentaires de bonne gestion</p>	<p>Les industriels ciblés estiment qu'ils n'ont pas besoin d'établir des contrats avec ces derniers pour leur vendre du bois et que l'aspect contractuel est très contraignant étant donné que ces entreprises sont certifiées elles ne peuvent pas se mettre à s'engager à signer des contrats avec n'importe quel tiers. Mais sur le principe de la fourniture du bois, ces entreprises se sont dites prêtes à le faire et des livraisons accompagnées des documents qui attestent de la légalité du bois ont déjà été effectuées auprès de certaines structures ayant exprimées leurs besoins en bois à l'Interprofession.</p>
<p><b>Résultat1 :</b> Les capacités organisationnelles et</p>	<p>Les PME et leurs structures représentatives sont connues dans 5 Chefs-lieux de région</p>	<p>Les PME et leurs structures représentatives sont connues dans 4 chefs-lieux de Région.</p>	<p>La 5<sup>ème</sup> région ciblée était celle du Nord-Ouest mais pour des raisons de crise</p>

<p>institutionnelles des structures représentatives des PME/PMI forestières sont développées</p>	<p>04 des 06 structures représentatives sont aptes à se formaliser selon les normes élémentaires de bonne gestion</p>	<p>03 des 06 structures représentatives sont aptes à se formaliser selon les normes élémentaires de bonne gestion.</p>	<p>socio politique qui y sévit depuis 2016 nous n'avons pas effectué des missions de terrain dans ce chef-lieu de région. Lors de l'atelier de validation de l'annuaire et du rapport de l'étude diagnostique, il a été proposé aux structures de se positionner sur les axes thématiques d'appuis technique préétablis en fonction des ressources nécessaires et des critères préétablis (salles de réunion, prise en charge individuelle, volontaire, disponibilité). Seules 2 structures ont pu remplir ces critères et nous ont faits parvenir leur demande d'appui techniques.</p>
<p><b>Résultat2</b> : Le fonctionnement de l'interprofession de la filière bois est amélioré</p>	<p>Au moins 50% des membres de l'interprofession représenté par les PME/PMI et artisans. Au moins 50% de la direction de l'interprofession représentée par les PME/PMI et artisans Cadre de concertation approuvé à l'unanimité Feuille de route approuvée à 80% par les participants.</p>	<p>Plus de 70% des membres de l'IFFB sont représentés par les PME/PMI et artisans. Plus de 80% du directoire de l'IFFB est représenté par les PME/PMI et artisans. La feuille de route de l'IFFB a été adoptée par toute l'AG soit 100% des participants.</p>	<p>Aucune différence</p>
<p><b>Résultat3</b> : L'accès aux ressources de bois légal par les PME/PMI ; notamment aux rebuts des sociétés industrielles est amélioré grâce aux actions de l'Interprofession</p>	<p>60% des PME/PMI connaissent les possibilités d'approvisionnement en bois auprès des sociétés industrielles. 80% des PME/PMI sont disposés à s'approvisionner en bois auprès des sociétés industrielles.</p>	<p>A l'issu de l'atelier de sensibilisation et de formation des PME et artisans près de 20 PME et artisans présents sur les 28 soit 70% connaissent les possibilités d'approvisionnement en bois légal auprès des sociétés industrielles.</p>	
<p><b>Résultat4</b> : La communication, la visibilité et le suivi évaluation sont assurés</p>	<p>80% des participants aux 2 ateliers connaissent les tenants et les aboutissants du projet 80% des recommandations du suivi – évaluation ont été prises en compte par l'équipe du projet.</p>	<p>Tous les participants aux ateliers de lancement et de clôture sont édifiés sur le projet à travers des exposés de mise en contexte effectués, des brochures, des plaquettes du projet ainsi que des rapports de capitalisation du projet qui ont été mis à leur portée. Toutes les recommandations de l'ATIBT lors des réunions de suivi évaluation ont été prises en compte.</p>	<p>Aucune différence</p>

#### 4. Analyse de la portée du projet sur le plan d'action FLEGT et/ou sur l'APV (maximum 1 page)

##### **PERTINENCE :**

Le Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT s'est engagé à assurer la légalité des bois et produits dérivés destinés au marché intérieur comme à l'exportation. La pertinence de ce projet porté par le GFBC est une réalité dans la mesure où il s'inscrit dans la démarche d'une harmonisation des contributions de toutes les catégories d'acteur du secteur privé dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT. De même ce projet est également pertinent parce qu'il a contribué à mettre sur le marché local du bois légal car grâce à ce projet, plusieurs structures des PME ont acheté du bois légal auprès d'une entreprise forestière industrielle.

##### **PARTENARIAT**

Lors de la mise en œuvre du projet, le partenariat a été d'avantage renforcé entre le GFBC et ses entreprises membres dans la mesure où 3 d'entre elles se sont proposées à vendre du bois légal aux PME et artisans désireuses, certaines d'entre elles ont également pris part aux ateliers de lancement et de clôture du projet. De même, le Ministère des Forêts et de la Faune à travers la Direction de la Promotion et de la Transformation a également collaboré dans le cadre de ce projet. Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie sociale et de l'Artisanat a joué un rôle fondamental d'apaisement des dissensions au sein de l'ancien Bureau exécutif et de recherche de compromis pour l'organisation des concertations permanentes. Le Conseiller technique numéro 1 dudit Ministère a été dépêché par son Ministre pour prendre part aux ateliers de lancement et de clôture et pour assister comme observateur aux Assemblées Générales ordinaires et Extraordinaires. Le GFBC a également collaboré avec l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) à travers les réunions de suivi évaluation.

Par ailleurs, ce projet a également contribué à renforcer la collaboration entre le GFBC et les partenaires techniques et financiers (DUE et FAO). La société civile a également été éduquée sur le projet lors des ateliers de lancement et de clôture et aussi à travers des documents du projet produits et vulgarisés.

##### **INNOVATION :**

La principale innovation dans le cadre de ce projet réside sur le fait que les contributions des PME/PMI et opérateurs artisanaux ont été prises en compte dans le cadre du processus national de révision des grilles de légalité FLEGT au Cameroun. De même, certaines PME et opérateurs artisanaux de la filière bois du Cameroun se sont approvisionnés en bois légal auprès d'une entreprise forestière industrielle certifiée OLB.

##### **CAPITALISATION :**

Dans le cadre de ce projet, un rapport de capitalisation a été produit et partagé aux participants lors de l'atelier de restitution. De même, ce rapport a ressorti les principales leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Ainsi, comme leçons apprises il est nécessaire de retenir que :

- La sensibilisation et la mise à niveau des membres de l'interprofession sur les initiatives de légalité et de gouvernance (APV/FLEGT – RBUE – MIB) est prépondérante pour assurer une bonne implication de ces derniers dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT au Cameroun.
- Tous les acteurs membres de l'interprofession de la filière forêt bois n'ont pas le même niveau de compréhension de la légalité.
- La relance des petits permis forestiers (Permis d'Exploitation des Bois d'œuvre) et la mise sur pieds des agréments simplifiés facilitera à suffisance l'accès des opérateurs artisanaux au bois légal et contribuera à enrayer l'exploitation forestière illégale.
- L'adoption des textes de fonctionnement (statuts, règlements intérieurs et charte) de façon consensuelle et la mise sur pieds des mécanismes de transparence sont essentiels pour le bon fonctionnement de l'interprofession de la filière forêt bois au Cameroun.

- Les entreprises forestières sont prêtes à mettre à disposition des PME/PMI et opérateurs artisanaux du bois d'origine légale.
- Les bois achetés auprès des entreprises forestières industrielles par les PME/PMI et opérateurs artisanaux ne subissent pas des tracasseries lors de leur transport.
- L'institutionnalisation et l'application des mécanismes incitatifs (taxe d'abattage réduit de moitié, TVA à un taux réduit) sont entre autres un gage pour accompagner les entreprises forestières industrielles à mettre à disposition des PME et opérateurs artisanaux du bois légal à prix coûtant.

**GENRE :**

Le projet a été géré et coordonné par une femme (chef de projet et présidente de l'Interprofession). Il faut aussi noter qu'une autre femme était Assistant Administratif et financier dans le cadre de ce projet. Ainsi, 20% des participants à l'atelier de lancement du projet étaient des femmes.

**5. Analyses des dépenses (maximum 1/2 page)**

Au terme de la mise en œuvre du projet de Renforcement de l'implication des PME/PMI et opérateurs artisanaux dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois, il ressort clairement que sur le budget du projet estimé à **99 365,40 USD**, le GFBC a reçu de la FAO un montant cumulé de **79 000 USD** séquencé en **03** paiements. Dès lors les dépenses totales ayant permis de conduire la mise en œuvre du projet du début jusqu'à son achèvement sont estimées à **79 831,18 USD**.

Le tableau financier joint séparément à ce rapport détaille de façon exhaustive les dépenses effectuées dans le cadre de ce projet.